XIV.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1897.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est dressé en vertu de l'article 24 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il comprend les fonds de tiers ou particuliers dont le Trésor effectue la recette et le remboursement.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1896 s'élève à . . . . . fr. 1,082,750,406 84

Les évaluations pour l'exercice 1897 montent à . . . 1,104,090,606 84

Soit une augmentation de . . . . . fr. 21,340,200 »

résultant des modifications proposées quant aux articles ci-après, pour en mettre le montant en rapport avec les faits.

AUGMENTATIONS.

ART. 4. — *Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.* . . . . . fr.	910,300	»
ART. 5. — *Réserve du fonds communal (art. 2 de la loi du 20 décembre 1862)*	10,000	»
ART. 11. — *Remboursements de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne.*	10,000	»
ART. 12. — *Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne.*	5,200,000	»
ART. 30. — *Recettes effectuées par l'Administration des Télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation* . .	100,000	»
ART. 34. — *Remise des correspondances par exprès.* . . .	10,000	»
ART. 52. — *Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifiées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà)*	5,000	»
ART. 53. — *Comptes pour ordre.*	4,500,000	»
ART. 54. — *Encaissement et payement de quittances pour compte de tiers.*	10,000,000	»
ART. 61. — *Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de Bruges* . . .	284,000	»
ART. 62. — *Colonies et asiles d'aliénés de l'État.*	24,000	»
A REPORTER. . . . fr.	21,053,300	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Report. . . . fr.	21,053,300 »
Art. 64. — *Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État*		10,000 »
Art. 76. — *Redevances payées par les fabricants et marchands soumis au contrôle des laboratoires d'analyses de l'État*		1,500 »
Art. 77. — *Inspection sanitaire des animaux domestiques à l'importation dans le pays. — Produit des droits de contrôle*		10,000 »
Art. 92. — *Service des télégraphes et des téléphones* . . .		20,000 »
Art. 103 (nouveau). — *Création d'une école de bienfaisance de l'État à Ypres* (legs Godtschalck). . . .		700,000 »
Total des augmentations. . . . fr.		21,794,800 »

Diminutions.

Art. 49. — *Amendes et frais de justice en matière forestière*	1,000 »	
Art. 50. — *Consignations de toute nature.* .	400,000 »	
Art. 58. — *Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise*	10,000 »	
Art. 65. — *Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État*	5,000 »	
Art. 69. — *Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser*	29,600 »	
Art. 81. — *Produit des examens pour le recrutement du personnel des Eaux et Forêts*	4,000 »	
Art. 90. — *Services communs.* (Postes et télégraphes.).	5,000 »	
		454,600 »
Reste en augmentation . . . fr.		21,340,200 »

Art. 4. — *Fonds communal.*

Le tableau ci-après indique, suivant les évaluations des Voies et Moyens pour 1897, les revenus du fonds communal.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

NATURE DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS.		
	PRODUIT BRUT.	PART DU FONDS COMMUNAL.	
		%	Montant.
Droits de douane.			
Café.	2,400,000 »	100	2,400,000 »
Eaux-de-vie	1,800,000 »	32,154992 (1)	578,787 »
Bières	350,000 »		122,500 »
Vinaigres et acides acétiques.	300,000 »	35	105,000 »
Sucres.	350,000 »		122,500 »
Droits d'accise.			
Vins.	5,500,000 »	35	1,925,000 »
Eaux-de-vie	35,000,000 »	32,154992 (1)	11,254,213 »
Bières	15,800,000 »		5,530,000 »
Vinaigres de bières	20,000 »		7,000 »
Vinaigres autres que de bières	15,000 »	35	5,250 »
Acides acétiques.	50,000 »		17,500 »
Sucres	6,150,000 »		2,152,500 »
Postes.			
Recettes de toute nature, sauf le droit sur les effets de commerce.	10,550,000 »	41	8,015,500 »
	TOTAL. . . . . fr.		32,235,750 »

(1) Pour cette proportion, voir la note à l'appui des évaluations de recette sur les accises (Voies et Moyens, art. 6).

La somme de 32,235,750 francs étant inférieure à la moyenne des sommes réparties et à répartir pendant les trois dernières années (1), il n'y aura pas lieu d'opérer, au profit de la réserve, la retenue dont parle l'article 2, § 2 de la loi du 20 décembre 1862.

Le revenu de la réserve, en 1897, comprendra les intérêts à échoir sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1896 et en 1897. Ces intérêts peuvent être évalués à 390,000 francs.

---

(1) Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1894 à 1896 s'élèvent, savoir :

En 1894. . . . . fr.	33,904,560 21
— 1895.	35,196,004 90
— 1896 (prévisions)	31,881,350 »
ENSEMBLE. . . . . fr.	100,981,915 11
MOYENNE.	33,660,638 37

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Compte rendu de la situation du fonds communal pour l'exercice 1895.

Aux termes de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, portant abolition des octrois communaux, il doit être rendu compte, chaque année, aux Chambres, de la situation du fonds communal.

Pour se conformer à cette disposition, on donne ci-après :

1° Le décompte des revenus du fonds communal en 1895 (annexe *A*);

2° Le compte de la réserve à la fin de ladite année (annexe *B*);

3° L'état de la répartition du fonds communal et du fonds spécial pour l'année 1895 entre les communes à octroi (annexe *C*);

4° Un relevé présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création (annexe *D*).

Il résulte de l'annexe *A* que le revenu du fonds communal a été, en 1895, de fr. 34,967,294 90. Ce revenu étant supérieur à la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (1), il n'y a pas lieu de faire application des dispositions de l'article 2, § 4 de la loi du 20 décembre 1862, mais la réserve dudit fonds dépassant le tiers de cette moyenne, la différence, soit 228,710 francs, doit être attribuée au fonds communal, conformément à l'article 2, § 3 de cette loi (annexe *B*).

La somme répartie en 1894 s'élève à fr. 35,196,004 90 (34,967,294 90 + 228,710 = 35,196,004 90).

Art. 6. — *Fonds spécial.*

D'après les évaluations des Voies et Moyens pour 1897, les revenus du fonds spécial sont fixés comme il suit :

Droit de licence	fr. 2,150,000	»
Droit d'entrée sur le bétail et sur les viandes	2,000,000	»
Somme nécessaire à prélever sur le produit des droits d'entrée, pour parfaire la quote-part à allouer aux communes à raison de 1 franc par habitant	1,919,321	»
Total. . . .	fr. 6,069,321	»

(1) Les sommes réparties entre les communes pendant les années 1892 à 1894 s'élèvent, savoir :

En 1892. . . . . fr.	32,481,251 67
— 1893.	32,569,384 25
— 1894.	33,904,560 21
Ensemble. . . . . fr.	98,755,196 13
Moyenne	32,918,398 71

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 103 (nouveau). — *Création d'une école de bienfaisance de l'État, à Ypres.* (Legs Godtschalck.)

Par arrêté royal du 28 juillet 1894, MM. les Ministres de la Justice et des Finances ont été autorisés à accepter, au nom de l'État, la somme de 700,000 francs, léguée par M. Charles Godtschalck, pour être affectée à la création d'une école de bienfaisance, à Ypres.

Cette somme a été versée dans la Caisse de l'État, à titre de fonds de remploi. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, il sera disposé de ce fonds, au moyen d'ordonnances de payement soumises au visa préalable de la Cour des Comptes.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1897 sont évaluées respectivement à la somme de un milliard cent quatre millions nonante mille six cent six francs, quatre-vingt-quatre centimes (fr. 1,104,090,606 84), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 26 février 1896.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET
DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1897.

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions des recettes et des dépenses.	Total par chapitres.
	TITRE I. — Recettes et dépenses pour ordre.		
	CHAPITRE PREMIER.		
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.		
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du payement de droits de douane, d'accise, etc.	4,800,000 »	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	2,100,000 »	
3	Fonds provinciaux. — Versements faits directement dans la caisse de l'État. 1,200,000 » ; Impôts recouvrés par les comptables de l'Administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception 12,500,000 » ; Revenus recouvrés par les comptables de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception 500,000 »	14,200,000 »	
4	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	32,235,750 »	
5	Réserve du fonds communal (art. 2 de la loi du 20 décembre 1862)	390,000 »	
6	Fonds spécial des communes (loi du 19 août 1889)	6,069,321 »	
7	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	350,000 »	
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	600,000 »	
9	Versements effectués chez les receveurs des contributions, par les trésoriers des succursales de la Caisse d'épargne.	700,000 »	
10	Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	50,000 »	
11	Remboursements de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne.	320,000 »	
12	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite.	130,000,000 »	
13	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	100,000 »	
14	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000 »	
15	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,000,000 »	
16	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	250,000 »	
17	— — — des Affaires Étrangères	100,000 »	
18	— — — de la Justice	150,000 »	
19	— — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'Administration de l'Instruction publique	250,000 »	
20	— — des professeurs et instituteurs communaux	550,000 »	684,567,071 »
21	— — de l'ordre judiciaire	380,000 »	
22	— — des officiers de l'armée.	1,000,000 »	
23	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine.	100,000 »	
24	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	255,000 »	
25	Masse d'habillement de l'Administration des chemins de fer de l'État	700,000 »	
26	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000 »	
27	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000 »	
28	Recettes effectuées par l'Administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires et restitutions au Budget pour ordre comme valeurs de remploi.	5,700,000 »	
29	Recettes effectuées par l'administration des Postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	3,000,000 »	
30	Recettes effectuées par l'Administration des Télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	2,100,000 »	
31	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000 »	
32	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers.	100,000 »	
33	Encaissement et payement des effets de commerce par la poste.	405,000,000 »	
34	Remise des correspondances par exprès	40,000 »	
35	Fonds de prévision monétaire (Loi du 17 mai 1886, art. 2)	20,000 »	
36	Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	200,000 »	
37	Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	126,000 »	
38	Payements de la caisse des dépôts et consignations pour le compte de la caisse d'épargne.	800,000 »	
39	Taxes internationales pour l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce. (Loi du 13 juin 1892.)	2,000 »	
40	Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la Conférence de Bruxelles.	12,000 »	
41	Fonds provenant de la rétribution payée par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État.	20,000 »	
		À reporter. . . . fr.	684,567,071 »

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (*Suite.*)

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions des recettes et des dépenses.	Total par chapitre.
	Report. . . . . fr.	»	684,567,071 »
	CHAPITRE II.		
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.		
	Ministère des Finances.		
	Administration des contributions directes, douanes et accises.		
42	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	500,000 »	
43	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	175,000 »	
44	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	19,000,000 »	
45	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	170,000 »	
46	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	1,000,000 »	
47	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale).	6,000 »	
	Administration de l'enregistrement et des domaines.		
48	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	230,000 »	
49	Amendes et frais de justice en matière forestière	11,000 »	
50	Consignations de toute nature.	9,000,000 »	
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		
	A. — *Administration des Chemins de fer.*		
51	Encaissement et payement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandise (Déboursés et remboursements)	70,000,000 »	
52	Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifiées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà).	90,000 »	
53	Comptes pour ordre	7,000,000 »	
	B. — *Administration des Postes.*		
54	Encaissement et payement de quittances pour compte de tiers	160,000,000 »	414,017,000 »
55	Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	138,500,000 »	
56	Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	2,000,000 »	
57	Encaissement et payement de coupons	1,500,000 »	
	C. — *Administration de la Marine.*		
58	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	25,000 »	
59	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	6,000 »	
	Ministère de la Justice.		
60	Masse des détenus (administration des prisons)	218,000 »	
61	Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'État. .	2,800,000 »	
62	Colonies et asiles d'aliénés de l'État	1,510,000 »	
63	Institution royale de Messines	170,000 »	
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.		
64	Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	40,000 »	
65	Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État	10,000 »	
66	Produit des laboratoires d'analyses de l'État	56,000 »	
	A reporter. . . . . fr.		1,098,584,071 »

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (*Suite.*)

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions des recettes et des dépenses.	Total par chapitre.
	Report. . . . . fr.	»	1,098,584,071 »
	TITRE II. — Dépenses sur ressources spéciales.		
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.		
	§ 1er. — Subsides. — Parts contributives de tiers dans la dépense de travaux publics.		
67	Susbsides offerts à l'État pour construction de routes.	75,000 »	
68	Subsides pour travaux d'utilité publique.	100,000 »	
69	Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	400 »	1,175,400 »
70	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer	1,000,000 »	
	§ 2. — Fonds de remploi.		
	Fonds de remploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :		
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		
71	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique, des travaux à l'aiguille, des travaux manuels (écoles de garçons), de l'économie domestique et de l'agriculture (enseignement primaire) ainsi que pour l'enseignement dans les écoles gardiennes (jardins d'enfants)	8,000 »	
72	Produit du Tir national.	2,000 »	
73	Produit de la vente de moulages provenant du Musée royal d'histoire naturelle.	7,200 »	
	Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.		
74	Atelier de photographie des ponts et chaussées. Produit de la vente des plans, documents, publications, annales, etc. Fournitures, surveillance, clichés, autographies, salaires d'ouvriers temporaires.	16,000 »	
75	Produit du Jardin botanique.	100 »	
76	Redevances des fabricants placés sous le contrôle des laboratoires d'analyses de l'État	8,500 »	
77	Inspection sanitaire des animaux domestiques à l'importation dans le pays. — Produit des droits de contrôle	50,000 »	
78	Produit des taxes d'expertise des viandes.	1,000 »	
79	Produit des conférences et des examens pour l'obtention du certificat d'expert-inspecteur des viandes, prélèvement et analyses d'échantillons	5,000 »	
80	Produit de la vente du bulletin du service d'inspection des denrées alimentaires.	1,000 »	
81	Produit des examens pour le recrutement du personnel des Eaux et Forêts. . .	1,000 »	
82	Expositions générales des beaux-arts	15,000 »	
83	Produit de la vente de moulages provenant du Musée des échanges	4,700 »	
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		
	A. — *Chemins de fer.*		
84	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,000,000 »	3,610,800 »
85	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent.	200,000 »	
86	Service de la traction et du matériel.	1,000,000 »	
87	Service des transports	300,000 »	
88	Services en général	200,000 »	
89	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services. . .	100,000 »	
	A reporter. . . . fr.	2,917,500 »	1,102,379,271 »

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (*Suite.*)

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions des recettes et des dépenses.	Total par chapitres.
	Report. . . . . fr.	2,917,500 »	1,103,379,271 »
	B. — *Postes et télégraphes.*		
90	Services communs.	5,000 »	
91	Service des postes	12,000 »	
92	Service des télégraphes et des téléphones.	270,000 »	
	C. — *Marine.*		
93	Service de la traction et du matériel	20,000 »	
	D. — *Services divers.*		
94	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section.	500 »	
	Ministère de la Guerre.		
95	Service des établissements de fabrication de l'artillerie	20,000 »	
96	Service de l'Institut cartographique militaire	15,000 »	
97	Service des objets de couchage de l'État	5,000 »	
98	Service de la pharmacie centrale de l'armée.	18,000 »	
99	Service de la remonte spéciale des officiers.	200,000 »	
100	École militaire. — Pension des élèves	136,800 »	
	§ 3. — Services divers.		
101	Cautionnements des entrepreneurs défaillants.	10,000 »	
102	Remboursement de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	1,535 84	711,535 84
103	Création d'une école de bienfaisance de l'État, à Ypres (Legs Godtschalck). . .	700,000 »	
	Total du Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre. . . . . fr.		1,104,090,606 84

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 26 février 1896.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

P. de SMET de NAEYER.

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1897.

ANNEXE A.

DÉCOMPTE DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1895.

NATURE DES PRODUITS.	Évaluations du BUDGET.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1895.			Remboursement de droits indûment perçus.	RESTE.	Part attribuée au FONDS COMMUNAL.	
		Exercice 1894.	Exercice 1895.	TOTAL.			TAUX.	MONTANT.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
Café . . . . (Droit de douane).	2,400,000	»	2,405,984 97	2,405,984 97	1,356 98	2,404,647 99	100 °/₀	2,404,647 99
Eaux-de-vie étrangères . . id. .	1,600,000	»	1,936,464 31	1,936,464 31	17,247 79	1,919,216 52		671,725 77
Bières . . . . . id. .	250,000	»	454,464 94	454,464 94	1,236 75	453,228 19		151,629 87
Vinaigres et acides acétiques. id. .	400,000	»	290,593 91	290,593 91	670 »	289,723 91		101,403 37
Vins. . . . . (Droit d'accise).	4,800,000	»	6,119,862 88	6,119,862 88	39,841 25	6,080,021 63		2,128,007 57
Eaux-de-vie indigènes . id. .	55,000,000	143,687 85	38,783,744 10	38,927,431 93	4,091 76	38,923,340 17		13,623,169 06
Bières . . . . . id. .	14,975,000	263 45	16,514,487 26	16,514,750 71	36,805 38	16,477,945 33	35 °/₀	5,767,280 85
Vinaigres de bières . . id. .	25,000	»	26,220 15	26,220 15	»	26,220 15		9,177 05
Id. autres que de bières. id. .	7,000	»	26,395 46	26,395 46	»	26,395 46		9,237 71
Acide acétique . . . id. .	75,000	»	27,485 60	27,485 60	»	27,485 60		9,619 96
Sucres (Droits de douane et d'accise)	6,000,000	828,607 67	5,686,540 20	6,515,147 87	3,959 44	6,511,188 43		2,279,159 49
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté .	65,132,000	972,558 95	69,846,056 79	70,818,615 74	105,852 35	70,714,763 39	. . .	24,750,410 70
Postes	17,270,000	1,155,278 66	17,898,955 99	19,054,234 65	»	19,054,234 65	41 °/₀	7,812,236 21
TOTAL. . . . fr.	82,802,000	2,127,857 61	90,150,997 75	92,278,855 36	105,189 33	92,173,646 03	. . .	34,067,294 90
Prélèvement au profit du fonds communal (article 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862)								228,710 »
Somme répartie. . . . . .fr.								35,196,004 90

ANNEXE B.

COMPTE

DE LA RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL A LA FIN DE L'ANNÉE 1895.

A. — *Comptes des recettes et des dépenses pour l'année 1895.*

D'après le compte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1896, la réserve ordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1894, un solde disponible de . . . . . fr. 210 43

Recettes. — Retenue opérée en exécution du paragraphe 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862 . . . . . 85,600 37

Semestres d'intérêts échus le 1er janvier et le 1er juillet 1895 sur un capital nominal de 263,600 francs en titres de la Dette publique à 2 ½ % . . . . . 6,590 »

Semestre d'intérêts échus le 1er janvier 1895 sur un capital nominal de 786,900 francs en titres de la Dette publique à 3 ½ % (1re série) 13,770 75

Semestre d'intérêts échus le 1er février 1895 sur un capital nominal de 363,200 francs en obligations de la même Dette (3e série). . . . . 6,356 »

Semestre d'intérêts échus le 1er mai 1895 sur un capital nominal de 8,210,300 francs en obligations de la Dette publique à 3 % (2e série) 123,154 50

Semestre d'intérêts échus le 1er mai 1895 sur un capital nominal de 2,815,200 francs en titres de la même Dette (2e série). . 49,266 »

Semestre d'intérêts échus sur un capital nominal de 786,900 francs :
- en 3 ½ %, 1re série. Période du 1er janvier au 30 avril 1895 . . . . . 9,180 50
- en 3 %, 1re série (conversion . Période du 1er mai au 30 juin 1895. . . . 3,934 50

Semestre d'intérêts échus sur un capital nominal de 363,200 francs :
- en 3 ½ %, 3e série. Période du 1er février au 30 avril 1895 . . . . . 3,178 »
- en 3 % 3e série (conversion). Période du 1er mai au 31 juillet 1895 . . . 2,724 »

Semestre d'intérêts échus le 1er novembre 1895 sur un capital nominal de 11,216,600 francs en obligations de la même Dette à 3 % (2e série) . . . . . 168,249 »

TOTAL DES RECETTES. . . fr. 472,214 05

Dépenses. — Prix d'achat d'un capital nominal de fr. 16,800 en titres de la Dette publique à 3 % (1). 17,238 52
Prix de 6,100 francs de la même Dette (2). 6,293 13
— de 82,900 — — (3). 85,547 63
— de 169,200 — — (4). 172,376 92 } 471,933 78
— de 16,100 — — (5). 16,364 46
— de 5,800 — — (6). 5,892 84
— de 166,800 — — (7). 168,220 28

SOMME DISPONIBLE. . . fr. 280 27

(1) Y compris fr. 93 80, montant des intérêts bonifiés.
(2) — 55 75 — —
(3) — 822 09 — —
(4) — 88 31 — —
(5) — 46 40 — —
(6) — 87 20 — —
(7) — 70 30 — —

B. — *Situation de la réserve au 31 décembre 1895.*

Retenues sur le revenu du fonds communal . . .	1864 à 1894. .	8,479,635 87	8,479,635 87	
	1895. .	»		
Bénéfice sur la vente de titres	1875 à 1894. .	466,425 63	466,425 63	17,115,873 87
	1895. .	»		
Intérêts des capitaux placés	1864 à 1894. .	7,785,198 69	8,169,812 37	
	1895. .	(1) 386,613 68		
A déduire :				
Prélèvement sur la réserve au profit des communes.	1864 à 1894. .	5,908,126 14	5,908,126 14	5,914,364 30
	1895. .	»		
Perte sur la vente de titres.	1875 à 1894. .	6,238 16	6,238 16	
	1895. .	»		
			Reste. . . . . fr.	11,201,509 57

Cette somme dépassant le maximum de la réserve (art. 2, § 2 de la loi du 20 décembre 1862), qui est de (2) 10,972,799 56

Il y a lieu d'attribuer la différence au fonds communal, soit . . . . . 228,710 »

Au 31 décembre 1895, la réserve possédait les valeurs ci-après :

En 2 ½ % un capital nominal de . . fr.	263,600 »	
— 3 % (1re série) — — . . .	786,900 »	
— 3 % (2e série) — — . . .	11,383,400 »	
— 3 % (3e série) — — . . .	363,200 »	
Ces valeurs représentent. . . . . fr.		11,201,229 30

Il restait à cette date :

1° A employer le solde disponible . . . fr.	280 27	228,429 73
2° A effectuer, en exécution de l'article 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862 (voir annexe *A*) un prélèvement de	228,710 »	
Ensemble. . . fr.		10,972,799 57

(1) Déduction faite d'une somme de fr. 1,263 85, montant des intérêts bonifiés par suite d'achats de titres.

(2) Sommes réparties pendant les trois dernières années :

1892. . . . . fr.	32,481,251 07
1893.	32,369,384 25
1894.	33,904,560 21
Ensemble. . . . . fr.	98,755,196 13
Moyenne.	32,918,398 71
1/3 ou maximum	10,972,799 57

Le montant de la réserve ne peut dépasser le tiers de la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (art. 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862).

ANNEXE C.

État de la répartition du fonds communal et du fonds

N° d'ordre.	COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.		
		CONTRIBUTIONS directes EN 1894 (principal).	Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Huitième de cent-cinq des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.
1.	2.	3.	4.	5.
1	Nieuport.	16,611 69	23,576 27	»
2	Termonde	67,107 50	82,117 02	»
3	Bruges	425,072 52	445,084 01	12,025 26
4	Lokeren.	86,225 52	86,732 35	5,980 03
5	Hasselt	91,220 05	91,105 80	6,979 35
6	Hodimont	52,454 28	52,090 30	2,806 45
7	Gand	1,571,011 11	1,549,051 »	140,192 36
8	Mons.	329,227 98	317,815 50	36,189 75
9	Tournai.	312,773 06	294,761 71	41,550 24
10	St-Nicolas	153,069 86	144,157 27	20,452 45
11	Louvain.	364,672 79	340,740 50	51,577 09
12	Ypres	127,400 76	114,011 25	22,077 55
13	Maeseyck	16,212 76	14,180 65	3,252 26
14	Furnes	34,050 76	29,761 93	6,851 45
15	Malines	342,866 47	297,258 68	71,451 48
16	Arlon.	58,750 05	50,914 47	12,257 01
17	Turnhout	77,099 45	64,900 »	18,001 83
18	Poperinghe.	48,865 96	40,556 65	12,206 92
19	Diest.	49,734 64	40,998 58	12,479 03
20	Bruxelles	3,488,393 02	2,863,166 07	887,758 88
21	Audenarde.	42,859 14	34,591 52	11,471 84
22	Liége.	1,604,549 30	1,267,362 98	457,942 62
23	La Bouverie	18,116 28	14,192 55	5,287 34
24	Lierre	106,256 51	82,582 54	31,670 90
25	Namur	289,894 94	214,715 74	96,996 32
26	Ath	61,806 74	44,795 98	21,662 26
27	Philippeville	8,725 56	6,242 72	3,139 52
28	Tirlemont	98,043 48	70,034 07	36,355 77
29	Ostende.	261,529 41	180,307 21	100,004 60
30	Dinant	55,584 72	38,000 »	21,767 05
31	Verviers.	418,246 53	282,551 37	167,171 85

spécial pour l'année 1895. — Communes à octroi.

	FONDS SPÉCIAL.		
QUOTE-PART de chaque commune. 6.	POPULATION de droit d'après le recensement décennal de 1890. 7.	SOMMES revenant aux communes dans le fonds spécial. 8.	*Observations.* 9.
23,576 27	3,258	3,258 »	
82,117 02	9,606	9,606 »	
457,707 87	47,497	47,497 »	
92,712 38	19,667	19,667 »	
98,085 15	13,250	13,250 »	
34,896 75	5,075	5,075 »	
1,689,245 36	148,729	148,729 »	
354,005 25	25,237	25,237 »	
356,311 95	54,442	54,442 »	
164,589 70	28,250	28,250 »	
392,117 59	40,624	40,624 »	
156,988 78	16,505	16,505 »	
17,452 91	4,511	4,511 »	
36,615 38	5,577	5,577 »	
368,670 16	51,014	51,014 »	
63,171 48	8,029	8,029 »	
82,901 85	18,747	18,747 »	
52,543 55	11,112	11,112 »	
53,477 61	8,531	8,531 »	
3,750,924 95	176,138	176,138 »	
46,065 16	6,141	6,141 »	
1,725,305 60	147,660	147,660 »	
19,479 69	6,552	6,552 »	
114,253 24	20,155	20,155 »	
311,712 06	30,087	30,087 »	
66,458 24	9,868	9,868 »	
9,382 24	1,377	1,377 »	
106,389 84	15,985	15,985 »	
281,211 81	24,688	24,688 »	
59,767 95	7,048	7,048 »	
449,723 22	48,907	48,907 »	

N° d'ordre.	COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.		
		CONTRIBUTIONS directes en 1894 (principal).	Revenu net des octrois en 1859. — Minimum de quote-part des communes à octroi.	SOMMES revenant aux communes dans la répartition au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente
1.	2.	3.	4.	5.
32	Dixmude	27,916 41	18,500 »	11,517 36
33	Menin	64,283 17	41,662 70	27,458 34
34	Saint-Trond	68,647 84	44,489 »	29,325 19
35	Huy	113,210 91	72,242 06	49,488 96
36	Tongres	56,275 85	35,696 56	24,814 74
37	Courtrai	267,407 57	163,798 76	125,733 35
38	Alost	151,015 11	92,492 99	69,887 52
39	Frameries	40,930 25	24,996 86	19,013 75
40	Lessines	37,022 63	21,566 02	18,241 99
41	Hérenthals	20,191 44	11,118 41	10,592 61
42	Quaregnon	53,858 65	27,659 42	30,252 56
43	Spa	67,051 60	34,094 »	38,003 82
44	Stavelot	22,851 12	11,250 60	13,340 27
45	Grammont	55,256 75	26,725 »	32,668 80
49	Nivelles	77,760 70	36,410 »	47,202 87
47	Aerschot	24,926 16	11,515 51	15,286 56
48	Ninove	53,490 40	15,000 »	21,010 85
49	Renaix	75,840 52	32,102 62	49,445 35
50	Péruwelz	52,695 02	21,151 96	35,508 82
51	Gheel	37,315 65	14,822 54	25,301 42
52	Anvers	3,414,359 94	1,350,578 98	2,520,741 25
53	Dour	46,455 76	17,664 55	32,287 41
54	Mariembourg	4,755 06	1,700 01	3,299 26
55	Herve	27,327 49	9,651 88	19,732 24
56	Rœulx	15,014 20	4,990 »	11,154 15
57	Wavre	47,645 55	15,690 20	35,541 10
58	Jodoigne	28,963 90	9,494 35	21,649 34
59	Charleroi	217,925 11	70,585 17	165,740 70
60	Pâturages	58,915 22	12,179 35	29,664 58
61	Basel	9,129 34	5,044 13	12,475 58
62	Steendorp	7,164 13		
63	Leuze	39,315 78	12,137 12	30,157 52
64	Beaumont	16,103 99	4,625 »	12,692 96
65	Enghien	28,707 61	7,500 »	23,568 11
66	Soignies	51,622 57	12,500 »	43,007 62

	FONDS SPÉCIAL.		
QUOTE-PART de chaque commune. 6.	POPULATION de droit d'après le recensement décennal de 1890. 7.	SOMMES revenant aux communes dans le fonds spécial. 8.	*Observations.* 9.
30,017 36	3,989	3,989 »	
69,121 94	15,710	13,710 »	
73,814 19	12,895	12,895 »	
121,731 02	14,486	14,486 »	
60,511 10	8,590	8,590 »	
287,552 11	30,583	30,583 »	
162,380 31	25,544	25,544 »	
44,010 61	10,821	10,821 »	
39,808 91	8,225	8,225 »	
21,711 02	6,007	6,007 »	
57,911 98	14,561	14,361 »	
72,097 82	7,109	7,109 »	
24,570 87	4,590	4,590 »	
59,395 80	10,891	10,891 »	
83,612 87	10,642	10,642 »	
26,802 07	6,254	6,254 »	
36,010 85	6,870	6,870 »	
81,547 97	16,912	16,912 »	
56,660 78	8,272	8,272 »	
40,125 96	12,026	12,026 »	
3,671,320 25	224,012	224,012 »	
49,951 96	10,603	10,603 »	
5,089 27	1,006	1,006 »	
20,584 12	4,763	4,763 »	
16,144 15	2,888	2,888 »	
51,251 50	7,575	7,575 »	
31,145 69	4,285	4,285 »	
234,325 87	20,668	20,668 »	
41,843 95	10,739	10,739 »	
9,816 41	3,088	3,088 »	
7,703 50	2,032	2,032 »	
42,274 64	5,837	5,837 »	
17,315 06	2,071	2,071 »	
30,868 11	4,313	4,313 »	
55,507 62	9,007	9,007 »	

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.		
		CONTRIBUTIONS directes EN 1894 (principal).	Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.
1.	2.	3.	4.	5.
67	Gembloux	26,546 50	6,300 »	22,244 56
68	Hornu	37,665 52	8,746 09	31,754 09
69	Binche	65,072 52	14,610 »	55,359 80
70	Wasmes	48,470 42	10,751 57	41,306 67
71	Roulers	112,358 70	24,740 »	90,065 67
72	Tamise	41,544 37	8,666 91	36,004 04
73	Blankenberghe	66,881 58	12,000 »	59,915 »
74	Vilvorde	61,462 78	9,948 46	56,159 93
75	Bouillon	11,348 47	1,346 99	10,855 55
76	Fontaine-l'Évêque	37,785 14	3,455 »	31,797 51
77	Bastogne	13,068 88	1,246 86	12,805 57
78	Chimay	28,077 71	2,459 90	27,730 90
79	Jemappes	57,094 80	2,503 92	77,387 14
80	Flénu	17,018 58		
81	Eecloo	45,038 80	1,340 »	47,088 36
	Communes à octroi	16,665,656 18	11,558,145 80	6,377,419 68
	— sans octroi	16,052,359 70	»	»
	TOTAL GÉNÉRAL	32,718,015 88	»	»

	FONDS SPÉCIAL.		
QUOTE-PART de chaque commune.	POPULATION de droit d'après le recensement décennal de 1890.	SOMMES revenant aux communes dans le fonds spécial.	*Observations.*
6.	7.	8.	9.
28,544 36	3,956	3,956 »	
40,500 18	8,854	8,854 »	
60,969 80	10,104	10,104 »	
52,118 24	13,105	13,105 »	
120,814 67	20,339	20,339 »	
44,670 95	11,059	11,059 »	
71,915 »	4,116	4,116 »	
66,088 39	11,138	11,138 »	
12,202 54	2,405	2,405 »	
35,252 51	5,550	5,550 »	
14,052 45	3,261	3,261 »	
30,190 80	3,508	3,508 »	
61,301 68	11,082	11,082 »	
18,299 38	4,410	4,410 »	
48,428 56	11,042	11,042 »	
17,955,565 48	1,665,500	1,665,500 »	
17,260,439 42	4,403,821	4,403,821 »	
35,196,004 90	6,069,321	6,069,321 »	

ANNEXE D.

RELEVÉ

présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création.

(1860 à 1895.)

ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDEMNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE. Prélèvement sur le revenu du FONDS communal.	FONDS DE RÉSERVE. Retenue au profit du FONDS communal.	FONDS DE RÉSERVE. MONTANT au 31 décembre.	SOMME à répartir entre les communes. (TOTAL des col. 11, 12 et 13.)	MONTANT DES CONTRI (de l'année précé servant de base à la répartition du Communes à octroi.	MONTANT DES CONTRI (de l'année précé servant de base à la répartition du Communes sans octroi.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
1860 (166 jours)	6,721,311 48	229,470 66	»	»	»	6,491,840 82	9,372,595 51	7,606,887 02
1861	15,253,570 37	380,037 55	»	»	»	14,872,932 82	9,475,462 69	7,694,848 52
1862	15,795,368 82	350,940 44	»	»	»	15,444,428 38	9,548,093 23	7,778,737 95
1863	16,357,282 31	176,727 04 (pour 201 jours)	(b) 184,796 98	»	(b) 184,796 98	15,995,757 39	9,624,354 03	7,884,452 44
1864	16,443,952 67	»	(b) 407,246 25	»	(b) 595,575 23	16,050,706 42	9,747,546 79	8,009,877 70
1865	17,322,980 27	»	(b) 420,791 61	»	(b)1,050,252 34	16,895,188 66	9,887,309 55	8,140,614 53
1866	17,050,590 95	»	(b) 446,926 79	»	(b)1,542,291 63	17,489,664 14	10,044,307 87	8,289,559 20
1867	18,378,368 34	»	(b) 452,712 87	»	(b)2,052,440 67	17,925,055 47	10,157,882 75	8,456,156 10
1868	17,752,716 08	»	(b) 516,546 66	»	(b)2,442,325 86	17,456,169 42	10,257,819 26	8,559,524 95
1869	19,089,221 58	»	(b) 474,660 60	»	(b)3,000,685 25	18,614,560 98	10,812,511 83	9,014,288 88
1870	22,592,848 40	»	(b) 570,289 27 (e)5,022,559 15	»	(b)3,676,200 02 (e)5,022,559 15	19,000,000 »	10,981,753 96	9,229,515 82
1871	18,946,640 94	»	(b) 462,259 78 »	» (e)1,405,598 84	(b)4,304,711 05 (e)3,120,446 46	10,950,000 »	11,184,140 16	9,421,868 47
1872	21,498,476 20	»	(b) 536,471 99 (f) 14,504 30	» »	(b)5,015,072 06 (e)1,735,069 94	20,947,500 »	11,559,915 56	9,599,652 42
1873	23,459,041 46	»	(b) 592,105 92	»	(b)5,779,515 22 (e)1,797,087 79	22,866,955 54	11,740,588 24	9,944,378 53
1874	23,483,850 01	»	(b) 601,850 22 »	» (e) 212,618 96	(b)6,652,860 18 (e)1,653,368 95	23,094,618 75	11,960,465 09	10,204,189 14
1875	25,045,770 98	»	(b) 657,711 57	»	(b)7,576,708 99 (e)1,721,906 98	24,408,059 41	12,511,521 30	10,599,586 27
1876	25,390,910 18	»	»	(b) 56,516 74 (e) 34,590 25	(b)7,818,845 96 (e)1,775,252 41	25,461,817 17	12,615,573 12	10,950,298 98
1877	24,703,442 54	»	»	(b) 38,861 53 (e)1,915,782 56	(b)8,107,166 14 »	26,658,086 03	12,944,498 58	11,555,960 63
1878	23,774,678 20	»	»	(b)1,754,642 67	(b)8,445,836 11	25,509,320 87	13,176,174 70	11,751,585 27
1879	25,790,268 96	»	»	(b) 86,139 67	(b)7,106,019 44	25,876,408 03	13,481,300 89	12,157,082 38
1880	25,666,900 39	»	»	(b)347,704 59	(b)7,518,992 39	26,014,604 98	13,735,281 41	12,341,795 69
1881	26,815,065 48	»	(b) 675,071 76	»	(b)7,978,455 53	26,139,993 72	14,029,509 04	12,645,855 81
1882	27,507,295 52	»	(b) 374,267 44	»	(b)8,670,111 85	27,133,028 08	14,285,684 15	12,901,810 74
1883	27,398,111 56	»	»	(b) 205,783 00	8,809,756 00	27,605,894 62	14,543,954 87	13,161,599 15
1884	26,372,745 99	»	»	(b) 586,226 15	8,589,960 69	26,958,972 14	14,792,917 44	13,411,754 10
1885	29,351,848 55	»	(b) 111,304 63	»	9,077,321 64	29,240,545 70	15,215,302 45	13,894,055 75
1886	26,729,337 29	»	»	(b)1,205,132 87	8,227,856 84	27,954,470 16	15,567,641 42	14,059,805 51
1887	28,581,450 96	»	(b) 556,768 96	»	9,276,254 35	28,044,662 »	15,488,502 76	14,219,839 80
1888	28,058,125 04	»	»	(b) 348,434 68	9,269,785 44	28,406,558 62	15,635,559 54	14,417,748 06
1889	26,885,762 07	»	»	(b)1,242,800 92	8,450,700 99	28,128,565 59	15,835,373 17	14,635,301 56
1890	28,555,068 59	»	(b) 561,805 19	»	9,151,928 03	28,193,261 40	16,043,369 49	14,889,517 59
1891	32,407,343 »	»	»	(g) 76,084 06	9,414,264 85	32,485,427 06	15,667,743 03	14,528,991 41
1892	32,506,175 75	»	(b) 24,924 06	»	9,867,250 23	32,481,251 67	15,779,108 32	14,669,258 88
1893	32,565,947 20	»	(b) 196,562 95	»	10,350,882 24	32,569,384 25	16,002,845 66	14,854,379 13
1894	33,990,160 58	»	(b) 85,600 57	»	10,814,895 89	33,904,560 21	16,446,003 11	15,791,679 08
1895	34,967,294 90	»	»	228,710 »	10,972,799 57	35,196,004 90	16,665,656 1	16,052,359 70

BUTIONS dente) fonds communal.	MONTANT DES SOMMES RÉPARTIES ENTRE			Marc le franc de la répartition annuelle.	NOMBRE de communes dont LA QUOTE-PART		*Observations.*
	les communes à octroi		les communes sans octroi.		est égale au revenu de l'octroi en 1859.	dépasse le revenu de l'octroi en 1859.	
TOTAL.	à titre de *minimum*.	proportionnellement au montant des contributions.					
10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.
				(*a*)			
16,979,482 53	5,164,388 55	32,177 25	1,295,275 22	0.38000704	69	9	
17,170,311 01	11,510,410 63	97,057 14	3,265,485 05	0.424572289	67	11	
17,326,851 16	11,485,773 51	138,586 56	3,820,068 51	0.49109101	65	13	
17,508,786 47	11,425,002 15	220,595 34	4,350,159 90	0.55173900	59	19	
17,757,424 49	11,409,311 95	256,296 81	4,391,097 60	0.54891053	58	20	
18,027,925 86	11,351,821 06	342,884 74	5,198,482 86	0.63858606	55	25	
18,333,847 16	11,275,048 95	459,917 89	(*c*) 5,754,891 30	0.69493536	49	29	
18,594,018 92	11,250,210 90	534,501 79	(*d*) 6,160,748 78	0.73028086	46	32	
18,797,344 21	11,292,715 50	434,088 34	5,709,367 58	0.66701921	50	28	
19,826,600 71	11,161,698 28	658,805 47	6,794,057 25	0.75369804	44	34	
20,211,067 78	9,765,996 89	2,086,462 55	7,147,650 58	0.77488762	41	37	
20,606,014 65	9,619,965 94	2,498,101 58	7,831,952 48	0.83148523	37	42	
20,939,565 98	9,486,458 24	2,892,205 80	8,568,855 96	0.89389565	33	46	
21,684,966 77	5,786,889 82	7,155,597 73	9,944,647 99	1.000098694	20	59	
22,164,652 25	8,664,256 54	4,329,604 17	10,100,778 04	0.98986589	22	57	
22,910,707 57	5,565,350 56	8,121,467 72	10,921,261 33	1.03036753	18	62	
23,563,872 10	5,565,350 36	8,545,598 97	11,550,887 84	1.05434680	18	62	
24,300,459 21	3,660,452 19	10,721,147 08	12,276,486 76	1.08106105	15	65	
24,927,759 97	5,351,158 01	8,451,894 31	11,706,288 55	0.99614548	17	63	
25,638,385 27	5,351,158 01	8,557,550 85	11,967,710 17	0.98442289	17	63	
26,077,075 10	5,351,158 01	8,649,418 38	12,014,048 59	0.97344139	17	63	
26,673,364 85	5,365,318 66	8,677,060 76	12,097,614 50	0.95079787	18	62	
27,187,494 89	3,595,552 19	10,872,001 94	12,665,475 95	0.98168189	13	68	
27,705,534 02	3,415,244 98	11,272,064 32	12,916,585 32	0.98158419	12	69	
28,204,671 54	3,770,166 13	10,617,246 26	12,571,559 75	0.95736588	14	67	
29,109,358 16	2,679,087 32	12,722,005 04	13,859,450 44	0.99666988	9	72	
29,427,446 93	3,429,425 63	11,354,472 95	13,150,571 58	0.93554757	13	68	
29,708,342 56	3,429,425 63	11,383,004 14	13,232,232 23	0.93054731	13	68	
30,053,307 60	3,415,244 98	11,535,299 99	13,458,013 65	0.93348582	12	69	
30,468,674 75	3,415,244 98	11,395,638 08	13,317,680 53	0.91009404	12	69	
30,932,887 08	3,869,996 71	10,948,406 81	13,374,857 88	0.89837313	14	67	
30,196,754 44	551,377 90	16,518,111 13	15,615,938 03	1.00746746	3	78	
30,448,567 20	551,377 90	16,297,568 05	15,652,305 72	1.005850681	3	78	
30,857,224 79	551,377 90	16,254,974 32	15,565,032 03	1.0477006846	3	78	
32,237,682 19	551,377 90	16,755,165 90	16,508,016 41	1.0510609	3	78	
32,718,015 88	105,693 29	17,829,872 19	17,260,439 42	1.0788387	2	79	

N. B. Pour les 81 communes à octroi, le montant total du revenu net des octrois en 1859 s'élevait à fr. 11,558,145 80.

(*a*) Pour la période qui s'est écoulée du 31 juillet au 31 décembre 1860, le marc le franc réel de la répartition a été de 0.170276648, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0.38000784.

(*b*) Réserve ordinaire, art. 2, § 4 de la loi du 20 décembre 1862 (*Moniteur* n° 357).

(*c*) Par suite d'une erreur qui n'a été constatée dans la comptabilité d'un receveur que lorsque la répartition était terminée, une somme de 194 francs a été distribuée en trop entre les communes. Cette erreur a été régularisée par la déduction de 194 francs de la somme répartie en 1867.

(*d*) Voir le renvoi (*c*).

(*e*) Réserve extraordinaire, article 13 de la loi du 18 mai 1870 (*Moniteur* n° 137).

(*f*) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr. 14,804 50, lors de la répartition de 1873.

(*g*) Réserve ordinaire, art. 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862 (*Moniteur* n° 357).